

Dernière mise à jour : 6 juillet 2017

Audit interne et évaluation de programmes

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programmes (DAIEP) relève directement du sous-ministre qui autorise tous les mandats qu'elle réalise. Sa position dans la structure du Ministère assure l'indépendance et l'objectivité nécessaires pour assumer pleinement ses fonctions. Les travaux de la DAIEP ont pour finalité le soutien à la gouvernance et l'aide à la décision.

La DAIEP est gouvernée par des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité, de compétence et de rigueur. Un Comité d'audit, formé exclusivement de membres indépendants, assure la crédibilité de la direction de même que la qualité et la pertinence de ses travaux.

Qui fait appel à la DAIEP ?

- membres de la haute direction
- chefs de poste
- directeurs
- professionnels

Quel est son rôle ?

La DAIEP permet au Ministère d'améliorer de manière continue ses façons de faire et de mieux orienter ses actions.

[En savoir plus...](#)

Services

Concrètement, le mandat de la DAIEP se définit en trois volets :

L'audit interne

Analyse les mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle

Examine un processus, un système, une opération, un projet ou une information sous un angle d'optimisation des ressources, de fiabilité de l'information ou de conformité

Dresse des constats et formule des recommandations ou des avis

Donne au Ministère une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations

Des exemples concrets de mandat d'audit :

Analyse du cadre de gestion d'une représentation à l'étranger afin de s'assurer qu'il permet d'atteindre les objectifs ainsi qu'une saine gestion des ressources (audit d'optimisation des ressources)

Analyse de la gestion des commandites afin de s'assurer du respect des règles existantes (audit de conformité).

L'évaluation de programmes

Porte un jugement sur un programme quant à :

- sa pertinence
- l'efficacité des moyens et des stratégies d'intervention mis en place
- son efficacité, c'est-à-dire le niveau d'atteinte des résultats attendus (extrants et effets).

Dresse des constats et formule des recommandations ou des avis

Aide à la prise de décision quant à la poursuite, la modification ou l'abandon d'un programme.

Le terme programmes inclut un projet, un service, une initiative, une intervention, une stratégie, un plan d'action gouvernemental, etc. mis de l'avant par le Ministère.

Des exemples concrets de mandat d'évaluation :

Évaluation des attitudes et des perceptions des conseillers en affaires internationales relativement aux mesures associées à la formation et au plan de carrière

Évaluation de la pertinence ou de l'efficacité ou de l'efficacité d'un programme de subvention du Ministère (par exemple : projets de coopération bilatérale, Québec sans frontières, les chaires d'études, etc.).

Le service-conseil

La DAIEP offre également un service-conseil en lien avec ses champs de compétence. Ce service se traduit par un accompagnement, notamment dans les dossiers suivants :

Élaboration, implantation ou révision d'un programme, d'un projet ou d'un processus.
Gestion des risques
Élaboration, révision ou mise en place d'un outil de gouvernance
Etc.

Le service-conseil peut être offert, lorsque pertinent, en collaboration avec la Direction de la concertation de l'action internationale (DCAI) et la Direction de la performance et de la planification stratégique (DPPS).

Des exemples concrets de service-conseil :

Gestion des risques : coordination, à la demande du sous-ministre, de l'implantation de la gestion des risques.

Proposition d'une politique-cadre en gestion des risques et d'un mécanisme de gouvernance

Élaboration d'outils d'aide à la gestion des risques

Appui aux gestionnaires lors de l'identification, l'analyse, la planification, le suivi et le contrôle des risques dans le cadre de projets-pilotes

Etc.

Audit interne : accompagnement, à la demande d'une direction, dans l'élaboration d'un guide ou d'une procédure, en vue de faciliter ou de bonifier l'interprétation des règles applicables.

Évaluation de programmes : élaboration, à la demande d'une direction, d'un cadre d'analyse visant à guider celle-ci dans la réalisation d'un examen stratégique de son portefeuille de programmes.

Audit interne : accompagnement de la DPPS au cours des différentes étapes de la démarche d'élaboration ou de révision d'un des processus d'affaires du Ministère (analyse et examen du flux des travaux, révision de l'état courant du processus, conception de mécanismes efficaces, etc.).

Évaluation de programmes : accompagnement à l'élaboration du cadre normatif d'un programme (existant ou nouveau) afin qu'on y retrouve, comme exigé par le Conseil du Trésor, des objectifs mesurables axés sur les résultats visés ainsi qu'un mécanisme de suivi et une stratégie d'évaluation adéquats permettant de rendre compte des résultats du programme.

Évaluation de programmes : accompagnement lors des travaux d'élaboration de nouvelles stratégies territoriales afin de s'assurer que l'on puisse éventuellement en mesurer les résultats.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit joue un rôle-conseil auprès du sous-ministre et peut lui adresser des recommandations ou émettre des avis. Il appuie le sous-ministre dans l'exercice de ses responsabilités notamment :

en favorisant l'indépendance des fonctions d'audit interne et d'évaluation de programmes

en veillant à la crédibilité de la DAIEP ainsi qu'à la qualité et à la pertinence de ses travaux d'audit et d'évaluation

en contribuant au renforcement du système de contrôle du Ministère

en veillant à la mise en place d'un processus de gestion des risques au sein du Ministère.

Le Comité est composé de trois membres :

M. Claude Blouin, membre indépendant et président
Sous-ministre associé
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M^{me} Nicole Bourget, CPA, CA, membre indépendant
Vice-présidente et directrice générale
Revenu Québec

M^{me} Diane Wilhelmy, membre indépendant
Consultante en administration publique, formatrice pour des institutions publiques et administratrice de sociétés publiques et privées

Les membres se réunissent au moins deux fois par année. Lors de ces rencontres, la DAIEP rend compte de ses travaux. De plus, les gestionnaires sont invités à participer à la séance du comité lors de la présentation du rapport qui les concerne afin notamment de présenter aux membres leurs plans de mise en œuvre des recommandations qui leur sont adressées.

Actualités



Capsule d'information : le rôle de l'audit interne 29 mai 2017

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programmes (DAIEP) profite du mois de l'audit interne pour vous informer sur ses mandats et ses services.